



## Conseil économique et social

Distr. générale  
29 janvier 2002  
Français  
Original: anglais

---

### **Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable**

**Deuxième session préparatoire**

28 janvier-8 février 2002

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen et évaluation d'ensemble des progrès accomplis  
dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes  
issus de la Conférence des Nations Unies  
sur l'environnement et le développement  
ainsi que du Programme relatif à la poursuite  
de la mise en oeuvre d'Action 21**

### **Lettre datée du 25 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document résumant les conclusions de l'atelier sur la manière d'aborder les rapports entre technologie et développement durable au Sommet mondial pour le développement durable, que le Royal Institute of International Affairs a tenu à Londres les 17 et 18 janvier 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la deuxième session préparatoire de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable.

Le Chargé d'affaires  
(Signé) Alistair **Harrison**

---

\* E/CN.17/2002/PC.2/1.



**Annexe à la lettre datée du 25 janvier 2002  
que le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord a adressée au Secrétaire général**

**Royal Institute  
of International Affairs**

**Programme relatif à l'énergie  
à l'énergie et à l'environnement**

**Atelier de haut niveau sur la manière d'aborder les rapports entre technologie  
et développement durable au Sommet mondial pour le développement durable,  
qui doit se tenir à Johannesburg en 2002**

**Financé par le Département du commerce et de l'industrie  
du Gouvernement britannique**

**Royal Institute of International Affairs, Chatham House,  
10 St-James's Square, London SW1  
17 et 18 janvier 2002**

**Résumé des conclusions de l'atelier**

La technologie a un rôle crucial à jouer dans le développement économique des pays en développement et dans leurs stratégies d'élimination de la pauvreté, de conservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Les pays très développés sur le plan technique sont aussi les mieux placés pour tirer parti de la mondialisation. Aider les pays en développement à se développer techniquement peut contribuer à résoudre bon nombre des problèmes que pose le développement durable et devrait donc être un des grands thèmes du Sommet mondial pour le développement durable.

Dans le passé, les politiques régissant le transfert de technologies tendaient à ne porter que sur l'acquisition de matériel. Cette approche étroite demande à être sensiblement élargie, de manière que l'on puisse renforcer **les capacités des acteurs des pays en développement d'accéder aux connaissances, de les appliquer et de les adapter**. La principale difficulté consiste à mettre en valeur les ressources humaines de ces pays afin qu'elles puissent contribuer au développement technique et en bénéficier.

Les technologies susceptibles de contribuer au développement durable sont nombreuses et variées. Certaines (piles photovoltaïques et pompes à eau à main, par exemple) sont conçues expressément pour résoudre certains problèmes environnementaux ou liés à la pauvreté. D'autres (ordinateurs, téléphones portables, etc.) sont conçues dans un but différent mais peuvent jouer un rôle tout aussi important.

Les technologies indispensables au développement durable varient d'un pays à l'autre et à l'intérieur de chaque pays. Les acteurs des pays en développement eux-mêmes sont les mieux placés pour définir leurs besoins dans ce domaine et élaborer de nouvelles technologies ou adapter les technologies existantes pour répondre à ces besoins, mais ils ne pourront le faire que si leur environnement le leur permet, c'est-à-dire : si la base de compétences est suffisamment développée, si les programmes de recherche-développement sont substantiels et bien ciblés, si le secteur privé fait

preuve d'esprit d'initiative et si les entreprises qui mettent au point et utilisent les technologies obtiennent le financement dont elles ont besoin.

Les pays qui parviennent à se développer techniquement combinent tous ces facteurs pour créer **des systèmes d'innovation dynamiques** faisant intervenir une large gamme d'acteurs des secteurs public et privé. Au Sommet mondial pour le développement durable, la communauté internationale devrait s'engager à prendre des mesures qui permettent aux pays en développement de se doter de systèmes de ce type. Ces systèmes devraient comprendre les éléments ci-après.

**Des moyens d'évaluer les besoins.** Le développement technique ne permet pas nécessairement à lui seul de répondre aux besoins des pauvres ni d'assurer la conservation des ressources naturelles. Pour que les systèmes d'innovation technique répondent aux besoins réels des pays en développement, les stratégies de développement technique devraient viser à évaluer les besoins de la base vers le sommet. Les évaluations devraient être dynamiques et permanentes, les besoins évoluant au fil du temps, et elles devraient faire intervenir une large gamme de parties prenantes, notamment les pauvres eux-mêmes.

**Des investissements bien ciblés dans la recherche-développement.** La recherche-développement a un rôle crucial à jouer dans le développement technique et dans le développement économique dans son ensemble. Les investissements dans ce domaine ont une rentabilité économique beaucoup plus élevée que tout autre investissement. On observe actuellement des écarts considérables entre les pays du nord et ceux du sud en ce qui concerne la part du produit national brut consacrée à la recherche-développement.

Il y a lieu de renforcer les capacités de recherche-développement des pays en développement pour :

- Aider ces pays à évaluer leurs besoins techniques;
- Les aider à répertorier les techniques autochtones présentant un intérêt et à les développer;
- Les aider à reproduire ou à adapter les technologies mises au point dans d'autres pays.

Pour favoriser le développement durable, la recherche-développement devrait répondre aux besoins réels (qui peuvent être répertoriés au moyen d'évaluations – voir ci-dessus) et avoir des liens étroits avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec les groupes s'employant à atténuer la pauvreté.

**Des programmes de formation et d'éducation axés sur le développement technique.** Si l'on veut que les pays puissent se développer techniquement, il faut que soient mis en place de vastes programmes de formation et d'éducation prévoyant :

- Une éducation de base;
- Une formation du personnel de direction, en particulier des chefs d'entreprise;
- Une éducation supérieure dans des disciplines liées aux technologies (les sciences appliquées, par exemple).

Ces programmes devraient être conçus de manière à être largement compatibles avec tous les autres aspects d'une stratégie d'innovation technique.

**Des activités d'information.** De nombreuses initiatives ont déjà été prises en vue de fournir des informations techniques aux pays en développement mais les démarches actuelles en la matière tendent à s'aligner sur l'offre. Elles devraient au contraire viser à répondre aux besoins des pays en développement, en ce qui concerne aussi bien la nature des informations que le canal par lequel elles sont transmises. Il faudrait donc répertorier ces besoins à l'aide d'évaluations réalisées à l'échelle nationale (voir ci-dessus) et les porter à la connaissance des fournisseurs d'informations. Il faudrait aussi mettre au point, à l'échelle nationale également, des stratégies qui permettent de faire circuler les informations par le plus de canaux possible de manière à les rendre accessibles au plus grand nombre, en particulier en faisant intervenir des intermédiaires actifs et des réseaux d'information formels et informels et en recourant aux moyens d'information habituels.

**Des politiques fiscales et réglementaires et des mesures d'incitation.** Les gouvernements devraient se doter de politiques fiscales et réglementaires qui encouragent l'innovation et, lorsque c'est possible, adopter des mesures d'incitation directe à l'intention des entreprises qui mettent au point ou diffusent des technologies susceptibles de contribuer au développement durable. Ils pourraient également prendre des mesures d'incitation fiscale pour encourager les entreprises et les ménages à acquérir des technologies.

**Des politiques de financement.** Le financement du secteur privé des pays en développement peut aider considérablement ces pays à investir dans des technologies pour se développer durablement. Aussi y aurait-il lieu d'adopter des stratégies de financement novatrices qui puissent lever les obstacles aux investissements privés dans les pays ou les technologies perçus comme présentant des risques financiers. Des stratégies visant à utiliser les fonds publics pour attirer des investissements privés devraient être intégrées dans les systèmes d'innovation technique des pays en développement.

**Une aide aux petites entreprises.** Les petites entreprises ont un rôle de premier plan à jouer dans la mise au point et la diffusion des techniques et dans le développement durable en général. Celles des pays en développement ont souvent du mal à obtenir un financement parce qu'elles sont trop importantes pour bénéficier de microfinancements, trop petites pour obtenir des subventions et perçues comme présentant trop de risques pour qu'on leur accorde des prêts commerciaux. Il y a donc lieu de financer ces entreprises, soit à l'aide de projets polyvalents, soit en appuyant la mise en place d'organisations intermédiaires qui puissent faire le lien entre elles et les grands organismes de financement des secteurs public et privé. Renforcer leurs capacités de gestion devrait être également une priorité.

**La création d'institutions chargées de gérer les innovations et de susciter un appui en leur faveur.** Vu la nécessité d'adopter une démarche globale en ce qui concerne les innovations techniques destinées à favoriser le développement durable et de faire participer une large gamme d'acteurs à l'élaboration et à la mise en oeuvre des stratégies d'innovation, les institutions ont un rôle déterminant à jouer dans le développement technique. Elles peuvent en effet favoriser la cohésion des éléments constitutifs des stratégies d'innovation en remplissant les fonctions ci-après :

- Sensibiliser, fournir des informations et influencer la demande des consommateurs;

- Évaluer les besoins et consulter les parties prenantes;
- Établir un lien entre la recherche-développement et les entreprises;
- Instaurer des partenariats et faire le point des projets et des demandes;
- Évaluer les incidences des politiques et formuler des recommandations tendant à modifier celles-ci;
- Constituer des réseaux internationaux; et
- Appuyer l'élaboration de nouvelles technologies (en contribuant à la financer ou en la finançant).

## **Recommandations soumises au Sommet mondial pour le développement durable**

### **Recommandations générales**

Tous les engagements relatifs aux technologies qui seront pris au Sommet mondial pour le développement durable devraient viser à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de mettre au point, d'adapter et de diffuser des technologies.

**Les pays en développement** devraient envisager :

- De s'engager à élaborer des stratégies intégrées d'innovation technique qui comportent les éléments énumérés ci-dessus et mettent fortement l'accent sur la nécessité de répondre aux besoins des pauvres, de conserver des ressources naturelles et de réduire la pollution;
- De s'engager à mettre en place des institutions qui auraient pour mandat d'élaborer et d'appliquer ces stratégies (avec l'aide de donateurs) ou à confier ce rôle aux institutions existantes et à accroître en conséquence les moyens dont elles disposent;
- D'intégrer les stratégies en question dans les stratégies de réduction de la pauvreté et/ou les stratégies nationales de développement durable;
- D'utiliser l'argent que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés leur permet d'économiser pour financer des programmes de développement technique, ainsi que des programmes de réduction de la pauvreté, dont les effets sont plus immédiats.

**Les pays en développement et les organisations internationales** devraient envisager :

- De s'engager à appliquer la stratégie de l'Organisation de développement et de coopération économiques tendant à appuyer davantage les efforts qui sont faits pour que la recherche-développement des pays en développement soit orientée vers des technologies et des processus susceptibles de contribuer au développement durable, ce qui exige que celle-ci s'inspire étroitement des évaluations des besoins techniques effectuées de la base vers le sommet (voir ci-dessus);

- De s'engager à fournir un appui soutenu aux pays en développement qui s'engagent à élaborer des stratégies intégrées d'innovation technique aux fins du développement durable (voir ci-dessus);
- De financer plus largement les projets techniques de nature à favoriser le développement durable et de mieux cibler le financement dont ils bénéficient déjà, en mettant l'accent sur les projets à petite échelle visant à répondre aux besoins locaux et sur la mobilisation de fonds privés;
- De mettre en place de nouveaux centres d'excellence internationaux consacrés à la recherche technologique au service du développement durable.

---